



Vendredi 27 juin 2014

L'amendement sur l'instauration d'une « taxe de séjour régionale » a été adopté

Jeudi 26 juin, lors de l'examen du projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2014, l'Assemblée nationale a adopté un amendement que j'ai co-signé avec d'autres collègues du groupe socialiste instaurant une « taxe de séjour régionale ».

Le gouvernement s'était engagé à travailler sur la mise en place de ressources supplémentaires pour la région Ile-de-France afin de financer des opérations de modernisation et d'extension du réseau de transports en Ile-de-France dans le cadre du Nouveau Grand Paris. Néanmoins, ces nouvelles ressources n'apparaissaient pas dans le PLFR 2014 et ne pouvaient donc être fléchées sur ces infrastructures.

C'est tout le sens de l'amendement que nous avons présenté et qui a été adopté par les députés après que le gouvernement s'en soit remis à la sagesse de la représentation nationale. Il permet d'intégrer au budget pour l'année 2014 une taxe de séjour de 2 euros dont devront s'acquitter les hôtels de la région Ile-de-France pour chaque nuitée réservée. Une telle ressource devrait permettre de récolter 140 millions d'euros afin de financer le Nouveau Grand Paris.

Il faut souligner que ce dernier représente un véritable moteur de croissance chiffrée à 2 à 3 % dans les quinze prochaines années pour la région francilienne et un créateur d'emplois, les travaux induisant, dans les quatre prochaines années, 50 000 emplois directs en Ile-de-France et de nombreux emplois indirects.

C'est donc un pas de plus pour la modernisation de notre région et pour l'amélioration de ses infrastructures qui vient d'être fait et nous ne pouvons que nous en réjouir.